

Avis de constitution

SOCIETE « CARO'S FLOURISHING BUSINESS COTE D'IVOIRE »

Siège ABIDJAN-COCODY ANGRE DJIBI 1 VILLA 28,
Lot 199, Ilot 18 ;, Lot 199, Ilot 18

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 23/05/2025 reçus par Me TANDIA OUMAR, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 04/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CARO'S FLOURISHING BUSINESS
COTE D'IVOIRE »

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- Le Conseil en investissement Boursier ;
- Lobbying ;
- Marketing et Communication ;
- Négoce ;
- Import-Export ;
- Achat et Vente de Terrains ; Génie Civil ; BTP ;
- Assainissement ;
- Voirie et Réseaux Divers ;
- La restauration ;
- La société pourra acquérir des participations dans des sociétés nationales ou étrangères ayant le même objet social ou objet différent du sien que ce soit par voie d'achat, souscription, Négociation de titre, fusion, scission, Alliance ou Autrement.
- Pour la réalisation de l'objet social : L'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à l'

objet social ci-dessus défini, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN-COCODY ANGRE DJIBI 1 VILLA 28, Lot 199, Ilot 18 ;, Lot 199, Ilot 18

Dirigeant(s) Mme NIAMIEN EPOUSE TIA N'ZIBLA CAROLINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06329 du 27/06/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°38813/GTCA/RC/2025 du 27/06/2025

